

Rapport P-198 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-198 intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants».

#### *CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-198 au Conseil administratif.